RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00819
Numéro SIREN : 840 047 286
Nom ou dénomination : ABI

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/014769

Liasse 23 IS RS 2

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) ① BILAN SIMPLIFIÉ DGFiP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise ABI EURL Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 13 RUE ALBERT SCHWEITZER 42350 LA TALAUDIERE

SIRET 84004728600017

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31/12/2022

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	66 000	042	66 000
	Total I (5)	044	66 000	048	66 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	32 040	070	32 040
	Créances (2) Autres * (3)	072	463	074	463
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	4 590	086	4 590
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	37 093	098	37 093
	Total général (I + II)	110	103 093	112	103 093

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	15 980
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	18 615
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	35 695
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	3 587
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 040
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 50 408)	172	58 771
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	67 398
	Total général (I + II + III)	180	103 093

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABI EURL — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2022

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	25 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	25 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * (dont crédit bail . – mobilier : ..... – immobilier :)					242	1 648
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	277
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	680
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	2 605
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	22 395
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	272
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	190
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	3 318
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	18 615

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 : 18 615 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	3 318
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	190
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991				
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		
	Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit			346		350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2					352 : 22 123	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat .					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2					370 : 22 123	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2023

Annexes 23

ABI EURL

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 103 092,99 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 18 614,68 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/10/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ABI EURL

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
  de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

ABI EURL

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.2 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de . . Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ABI EURL

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 66 000 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	*66 000*			*66 000*
TOTAL	*66 000*			*66 000*

3.1.2 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 33 503 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*1 000*		*1 000*
Actif circulant & charges d'avance	*32 503*	*32 503*	
TOTAL	*33 503*	*32 503*	*1 000*

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 12 000 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*12 000*
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	*12 000*

ABI EURL

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*100*	*10,00*	*1 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*100*	*10,00*	*1 000*

4.2 - Etat des dettes = 67 398 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*3 587*	*3 587*		
Dettes financières diverses	*50 408*	*50 408*		
Fournisseurs	*5 040*	*5 040*		
Dettes fiscales & sociales	*8 363*	*8 363*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*67 398*	*67 398*		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 748 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*2 748*
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	*2 748*

ABI EURL

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 25 000 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*25 000*	*100,00 %*
TOTAL	*25 000*	*100,00 %*

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 3 318 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	*22 395*		*22 395*
Résultat financier	*-272*		*-272*
Résultat exceptionnel	*-190*		*-190*
Participation des salariés			
TOTAL	*21 933*	*3 318*	*18 615*

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ABI EURL

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe. car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

ABI EURL

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 12 000 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*12 000*
Fae prestation(418100)	*12 000*
TOTAL	*12 000*

8.2 - Charges à payer = 2 748 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*2 748*
Feurs fres non parvenues(408100)	*2 748*
TOTAL	*2 748*

ABI
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 Rue Albert Schweitzer
42350 LA TALAUDIERE
840 047 286 RCS SAINT ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 06 NOVEMBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 18 614,68 euros de la manière suivante :
Bénéfice de l'exercice 18 614,68 euros

- En totalité au compte « autres réserves ».

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

